

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET**

N° Avis : AMI n° 025/MINRHE/UCM/EASE/2021/SC

Pays : République Démocratique du Congo (RDC)

Source de financement : EASE –IDA DON N° 177ZR & CREDIT 6018-ZR

Nom du Projet : Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques « EASE »

Services de consultant : **Recrutement d'un Consultant individuel assumant la fonction de spécialiste en développement social au sein d'UCM**

Date de publication : 14 avril 2021

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) des fonds en vue de financer l'accroissement de l'accès à l'électricité et l'amélioration des services énergétiques à travers un projet dénommé Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques « EASE » et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du présent contrat relatif aux services d'un **consultant individuel assumant la fonction de spécialiste en développement social au sein d'UCM**.

Le spécialiste en développement social est chargé de veiller, de la planification à l'exécution des projets, à la :

- 1) prise en compte de toutes les questions relatives aux aspects sociaux, et
- 2) mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre.

A ce titre, il s'assure du respect de la législation et des politiques de sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds ainsi que de toutes obligations applicables à ces projets en la matière et ce, en relation avec les parties prenantes concernées.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères de qualification et d'évaluation pour la présélection des candidats sont :

- Détenir un diplôme d'études universitaires de niveau Bac + 5 en sciences sociales ou équivalent
- Justifier au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle générale (bien ressortir le cursus de façon à ce que les 10 ans soient clairs)
- Justifier au moins cinq (5) ans d'expérience spécifique en tant que spécialiste en développement social dans la gestion des questions sociales ou dans la prise en compte des aspects sociaux dans des projets d'infrastructures (bien ressortir le cursus de façon à ce que les 5 ans soient clairs)

- Justifier d'une expérience dans l'analyse et la gestion des risques sociaux (attestée par la fourniture des références de participation à des missions ou projets idoines)
- Avoir eu à participer antérieurement, en tant que spécialiste en développement social, à au moins :
  - deux (2) études d'impact environnemental et social de projets d'infrastructures
  - deux (2) plans d'action de réinstallation des populations affectées par des projets d'infrastructures
  - un (1) plan de développement en faveur des populations autochtones.
- Avoir la maîtrise (attestée par la fourniture des références de participation à des missions ou projets):
  - des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale, de la Banque africaine de développement, des bailleurs bilatéraux concernés et de la RDC en la matière
  - des exigences opérationnelles, techniques et procédurales des bailleurs de fonds, en matière d'études environnementales et sociales et de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office (essentiellement Word, Excel, Powerpoint)
- Parfaite maîtrise écrite et orale de la langue française

Il est porté à l'attention des Consultants individuels que les dispositions du paragraphe 1.9 des Directives : « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, édition janvier 2011, version révisée en juillet 2014 », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant individuel sera sélectionné par la méthode de « **Sélection des Consultants Individuels** » conformément aux procédures de la Banque mondiale définies dans les Directives : « Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, édition janvier 2011, version révisée en juillet 2014 ».

Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables du lundi au vendredi aux heures suivantes : de 9h00' à 16h00' (heure locale = TU+1).

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir par courrier ou par e-mail à l'adresse ci-dessous au plus tard **le jeudi 29 avril 2021 à 15h00 (heure locale = TU+1)** et porter clairement la mention : « **AMI n° 025/MINRHE/UCM/EASE/2021/SC – Recrutement d'un consultant individuel assumant la fonction de spécialiste en développement social au sein d'UCM** ».

**Unité de Coordination et de Management des Projets  
du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC  
(ex-Avenue du Haut Commandement)  
Concession Gombe River - Zimbali  
2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif  
Kinshasa-Gombe  
République Démocratique du Congo  
Tél. : (+243) 84 782 4066 ; (+243) 81 868 5536  
E-mails : [info@ucmenergie-rdc.com](mailto:info@ucmenergie-rdc.com) ou [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)**

**Maximilien MUNGA**  
**Coordonnateur**

**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE  
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU  
MINISTERE,  
« UCM »**

---

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
INDIVIDUEL ASSUMANT LA FONCTION DE SPECIALISTE EN DEVELOPPEMENT  
SOCIAL**

---

## **1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

---

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) « la Banque » des fonds en vue de financer le Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques, EASE en sigle.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2018, le projet EASE a pour objectif général de soutenir le gouvernement dans la réalisation de son objectif d'accès universel à l'énergie tout en répondant aux besoins d'électricité urgents dans les zones non desservies ou mal desservies.

Il est constitué de trois composantes, qui sont :

- **Composante 1** : Renforcement du réseau et expansion de l'accès à l'électricité et amélioration de service à travers SNEL dans la ville de Kinshasa et dans la province du Nord-Ubangi
- **Composante 2** : Expansion de l'accès à l'électricité basé sur le secteur privé avec comme sous-composantes une facilité de soutien au crédit pour les promoteurs de projets privés d'électricité et un fonds d'électrification fournissant des subventions au raccordement des ménages aux réseaux électriques du secteur privé et à l'acquisition de systèmes solaires individuels
- **Composante 3** : Études de planification portant sur le développement du secteur de l'électricité

L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, UCM en sigle, a été instituée comme agence d'exécution du projet EASE.

UCM gère en outre les projets suivants :

1. Le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Électrique « PAGASE », financé par la Banque Africaine de Développement
2. Le Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW)
3. Le projet ESSOR, Implantation de mini réseaux verts dans les villes de Bumba, Gemena et Isiro, financé par le Department For International Development (DFID)
4. Le volet Energie de la composante « infrastructures et services résilients » du projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine à Kinshasa « PDMRUK / KIN ELENDA »

financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) du groupe de la Banque mondiale.

Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés en vue d'adjoindre à l'équipe d'UCM un consultant individuel à temps plein chargé d'assumer la fonction de spécialiste en développement social.

## **2 OBJET DE LA MISSION DU CONSULTANT**

---

Sous l'autorité du Responsable des Questions Juridiques et Transactionnelles, le spécialiste en développement social est chargé de veiller, de la planification à l'exécution des projets: (i) à la prise en compte de toutes les questions relatives aux aspects sociaux et (ii) à la mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre.

A ce titre, il s'assure du respect de la législation et des politiques de sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds ainsi que de toutes obligations applicables à ces projets en la matière et ce, en relation avec les parties prenantes concernées.

Dans la conduite de sa mission, il collabore avec le spécialiste en questions environnementales et les spécialistes des différentes branches constituant l'organigramme d'UCM.

## **3 RESPONSABILITES ET TACHES**

---

Le spécialiste en développement social a pour tâches :

### **1. Elaboration des documents et instruments de sauvegarde sociale**

- (i) Élaborer et actualiser en collaboration avec les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre des projets et soumettre, à bonne date, à l'approbation de son responsable hiérarchique, tout document se rapportant aux questions liées au développement social. Il s'agit notamment des documents suivants :
- termes de référence
  - planning opérationnel annuel des activités
  - planning opérationnel mensuel extrait du planning annuel
  - rapports périodiques de suivi des réalisations sur le plan social et environnemental incluant le suivi des plaintes/incidents/accidents, des indemnisations, et du budget des activités

### **2. Suivi du volet social des activités des projets**

- (ii) Organiser, en collaboration avec le spécialiste en questions environnementales, l'évaluation sociale des projets en vue de l'élaboration du plan de gestion sociale devant fournir les mesures de réduction des risques, notamment celles couvertes par les politiques de sauvegarde sociale des bailleurs sur les populations autochtones et la réinstallation involontaire
- (iii) Assurer le suivi holistique de la résolution des plaintes y compris celles liées aux VBG reçues dans le cadre des projets et le bon fonctionnement des cellules locales et comité de gestion des plaintes, ainsi que les ONGs de mise en œuvre du MGP-VBG et les structures de prise en charge des survivantes des VBG

- (iv) Assurer en liaison avec les structures gouvernementales et privées, le personnel municipal, les représentants des quartiers et les entreprises, le suivi et la coordination des interventions des consultants en charge des études et de la rédaction des documents traitant des matières relatives au développement social, les cabinets d'ingénieur conseil et les entreprises des travaux. Procéder à leur revue et en initier la validation des conclusions par la Coordination
- (v) Assurer le suivi des activités de mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation et du bon déroulement des opérations des indemnisations des personnes affectées par le projet
- (vi) S'assurer à travers les rapports des ingénieurs-conseils et les visites de terrain que les entreprises exécutent l'ensemble des travaux selon les spécifications du cahier des Clauses Environnementales et Sociales et du PGES
- (vii) Concevoir et assurer la gestion de la base de données du suivi social relative aux projets
- (viii) Concevoir et assurer la gestion de la base de données des consultants (firmes et individus) œuvrant dans le domaine du développement social
- (ix) Actualiser le cas échéant, les différents outils exigés par les directives opérationnelles et la législation régissant son domaine de responsabilité (plans, mécanismes, etc.)

### 3. Mise en œuvre des recommandations

S'assurer de l'application par les parties prenantes aux projets des recommandations contenues dans la documentation du projet traitant des matières relatives au développement social ou de celles formulées lors des différentes revues et évaluations des projets par les bailleurs de fonds

### 4. Collaboration

- (i) Contribuer à la préparation des supports nécessaires et co-organiser avec le spécialiste en questions environnementale et le spécialiste en communication, les consultations et campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'encadrement nécessaires avec les différentes parties prenantes (y compris les populations impactées et les organisations de la société civile) sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets visés, pour qu'elles contribuent à la réalisation et à la pérennisation des infrastructures et aménagements réalisés
- (ii) Mettre son expertise à la disposition des autres spécialistes de la Branche dont il est membre et bénéficiaire de leur concours, à chaque fois que de besoin
- (iii) A chaque fois qu'il en est requis par sa hiérarchie et dans les limites des compétences respectives :
  - Mettre son expertise à la disposition des autres branches d'UCM
  - Faire appel à l'expertise des autres branches d'UCM
- (iv) Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie

## 4 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

---

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année

- Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45<sup>ème</sup> jour suivant la fin de chaque trimestre
- Rapports trimestriels de suivi environnemental et social portant sur l'application des mesures de sauvegardes environnementales et sociales
- les rapports circonstanciels en cas d'incident ou d'accident grave, la Banque doit être informé dans les 24 heures
- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15<sup>ème</sup> jour suivant la fin de chaque semestre
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin

Pour permettre à UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du spécialiste en développement social, ce dernier élabore en format électronique les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	Livrable	Délai
<b>1.</b>	<b>Planification des activités</b>	
1.1.	Planning annuel des activités de l'année N+1	30 septembre de l'année N
1.2.	Plan opérationnel mensuel de ses activités	10 jours avant le début du mois considéré
<b>2.</b>	<b>Rapports</b>	
2.1.	Rapports mensuels de suivi des réalisations incluant le suivi du budget	5 jours après la fin du mois considéré
2.2.	Rapport annuel des activités	10 décembre de chaque année
2.3.	Rapport de fin de contrat	5 jours avant la date d'expiration du contrat
2.4	Rapports circonstanciels en cas d'incident social	Aussitôt l'incident porté à sa connaissance
2.5	Rapport trimestriel de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	5 jours après la fin du trimestre concerné

## 5 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

Le Spécialiste en Développement Social s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué périodiquement, sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, selon les critères ci-après :

A. Savoir-faire	Pondération
<b>A.1 Performance dans son poste</b>	<b>50</b>
<b>Maîtrise de son domaine d'activités</b>	15
<b>Qualité du travail fourni</b>	20

<b>A. Savoir-faire</b>	<b>Pondération</b>
Quantité du travail produit (productivité)	15
<b>B. Motivation, communication et attitude au travail</b>	<b>50</b>
<b>B.1 Sens du collectif et coopération</b>	<b>7,5</b>
Partage des informations	2,5
Capacité de travailler en groupe	2,5
Qualité des relations avec ses collègues	2,5
<b>B.2 Orientation client</b>	<b>2,5</b>
A le souci permanent du client dans ses missions	2,5
<b>B.3 Fiabilité</b>	<b>7,5</b>
Respect des deadlines	2,5
Ponctualité (aux rendez-vous, réunions...)	2,5
Intégrité	2,5
<b>B.4 Engagement dans ses missions</b>	<b>5</b>
Pugnacité pour atteindre ses objectifs	2,5
Pertinence de prise de décision	2,5
<b>B.5 Autonomie</b>	<b>12,5</b>
Capacité à travailler d'une manière indépendante sans être constamment supervisé	2,5
Capacité de prise d'initiatives pour plus de performance	2,5
Recherche d'informations complémentaires en dehors du périmètre classique	2,5
Capacité à faire face à des imprévus	2,5
Capacité de résolution de problèmes	2,5
<b>B.6 Investissement dans l'entreprise</b>	<b>7,5</b>
Agit dans l'intérêt de l'Unité	2,5
S'inscrit dans la culture	2,5
Respecte le règlement	2,5
<b>B.7 Autres qualités personnelles</b>	<b>7,5</b>
Capacité à mobiliser	2,5
Capacité à convaincre	2,5
Capacité d'écoute	2,5
<b>Total</b>	<b>100</b>

Le score calculé du pourcentage correspond aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

● Excellent	: ≥ 90 %	● Faible	: 59 à 50 %
● Très satisfaisant	: 89 à 75 %	● Mauvais	: 49 à 50 %
● Satisfaisant	: 74 à 60 %	● Médiocre	: ≤ 29 %



## 6 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

---

La durée de la mission du spécialiste en développement social est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

## 7 PROFIL DU CONSULTANT

---

Le spécialiste en développement social doit avoir le profil suivant :

- Etudes universitaires (Bac + 5 ou équivalent)
- 10 ans d'expérience professionnelle générale
- 5 ans au moins d'expérience spécifique en tant que spécialiste en développement social dans la gestion des questions sociales ou dans la prise en compte des aspects sociaux dans des projets d'infrastructures
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques sociaux
- Participation antérieure, en tant que spécialiste en développement social, à au moins :
  - deux (2) études d'impact environnemental et social de projets d'infrastructures
  - deux (2) plans d'action de réinstallation des populations affectées par des projets d'infrastructures
  - un (1) plan de développement en faveur des populations autochtones.
- Maîtrise :
  - des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale, de la Banque africaine de développement, des bailleurs bilatéraux concernés et de la RDC en la matière
  - des exigences opérationnelles, techniques et procédurales des bailleurs de fonds, en matière d'études environnementales et sociales et de la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale
- Maîtrise des outils informatiques MS Pack Office (essentiellement Word, Excel, Powerpoint)
- Capacité de travailler en équipe et de proposer des solutions aux problèmes rencontrés
- Jouissance d'une bonne notoriété de probité morale et intellectuelle
- Sens de responsabilité et de confidentialité
- Aptitude à travailler dans un environnement sous pression
- Parfaite maîtrise écrite et orale du français et bonne capacité de rédaction et de communication en français de qualité